

**REUNION de la CLECT du 17/09/2021 à salle des fêtes de Marignac**

**Le 17 septembre 2021 à 14 heures à Marignac, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées régulièrement convoquée s'est réunie sur convocation du Président de la commission.**

**Présents** : M. AZEMAR Eric, M. BERRE Dominique, M. BOLAND Alain, M. BRILLET Gérard, M. CABAL Jacques, M. CAMPAGNE André, Mme CASTEX Claude, Mme CASTEX Marie-Thérèse, M. CAUSSETTE Guillaume, M. CRAMPE Philippe, M. DE PECO Serge, M. DEU Jérôme, M. DUBOIS Alban, M. FILLASTRE André, Mme FONTAN Hélène, M. GISTAIN André, M. GOUASQUET Jean-Pierre, M. HAEIN Thierry, M. JAMME Henri, M. LADEVEZE Michel, M. LAFONTAN Alain, M. LASALA Jean-Pierre, M. MELAZZINI André, M. MORA Bernard, M. PELEGRY Jean, M. PLANAS Yves, M. PRINCE Bernard, M. PUENTE Alain, M. REDONNET Jean-Luc, M. SACAZE Jean-François, M. SALVATICO Jean-Paul, M. SAULNERON Patrick, M. SANS Stéphane, M. SCORDIA Patrick, Mme VIGNEAUX Denise,

**Excusés** : M. ABBES Pierre, Mme ABO PATTARONE Marie, Mme AUFRERE Isabelle, M. BRUNA Laurent, M. CASTELL José, M. CAU Marcel, M. DARDE Jean-Paul, M. DAT Jean-Michel, M. DENARD Jean-Paul, M. DUMAIL Bernard, M. EMPORTES Christian, M. ESTRADE Joël, Mme EXPOSITO Murielle, M. GAMBONI Jean-Philippe, M. GIRON Eric, M. GOUZY José, M. GUAUS Bernard, M. GUAUS Francis, M. JACQUARD Claude, Mme LAFONT Céline, M. LAZARO Bertrand, M. PELAYO Gabriel, M. PEREMIQUEL Mathieu, M. PUIGDELLOSAS Claude, M. RENAUD Jacques, M. RIBIS Jean-Marc, Mme SAUNIER Monique, Mme SOYE Anne, Mme STRADERE Michèle, M. VERDIER Jean.

Le président après avoir constaté que le quorum est bien atteint ouvre la séance et remercie les élus de leur présence.

Madame VIGNEAUX Denise a été désignée secrétaire de séance.

**Ordre du jour :**

**Adoption des charges transférées suite au transfert de la compétence « action sociale » dans le domaine de l'enfance jeunesse par la commune de Bagnères de Luchon en 2020 ; vote des compensations afférentes à la compétence transféré « Action sociale : enfance jeunesse »**

**Adoption du montant des charges transférés en 2019 suite au transfert de la compétence « Stations de ski » par les communes de Bagnères de Luchon, Castillon de Larboust, Saint Aventin, Bourg d'Oueil, Caubous, Cirès et Mayrègne ; Vote des compensations afférentes à la compétence « Stations de ski »**

Monsieur Scordia Patrick demande à prendre la parole : M. Scordia fait part qu'il n'a pas reçu directement le compte rendu de la dernière réunion de décembre 2020, ce compte rendu a été envoyé en mairie, il précise que sur cette réunion il n'y avait pas le quorum. M. Scordia fait part également selon son avis d'un problème juridique de constitution de la CLECT.

Ces éléments sont à vérifier.

**1/ Charges transférées en 2020 par la commune de Bagnères de Luchon suite au transfert de la compétence « action sociale » dans le domaine de l'enfance et jeunesse.**

Le président propose d'ajourner ce premier point de l'ordre du jour. La commune de Bagnères de Luchon souhaite un délai supplémentaire pour pouvoir réunir toutes les pièces nécessaires à l'évaluation de ce transfert de charges.

L'assemblée accepte d'ajourner ce point et de l'examiner lors d'une prochaine séance.

**2/ Charges transférées en 2019 par les communes de Bagnères de Luchon, Castillon de Larboust, Saint-Aventin (ex SIGAS) et Bourg d'Oueil, Caubous, Cirès, Mayrègne (ex SIVOM de la vallée d'Oueil)**

Le président rappelle le contexte du transfert de la compétence « station de ski » entre ces communes à la CCPHG puis au SMO et de l'incidence de ce transfert sur la perception et la répartition de la dotation touristique.

En 2021, ces communes ont, de nouveau, perçu la dotation touristique. Le président propose de maintenir les accords fixés en 2019 avec les communes en fixant à titre dérogatoire le montant de la charge transférée à 30 % de la dotation touristique des communes.

	Communes	Dotation touristique	Repartition	
			CCPHG (30%)	Communes (70%)
SIVOM Vallée d'Oueil	Bourg d'oueil	14 531	4 359	10 172
	Caubous	2 367	710	1 657
	Cirès	5 237	1 571	3 666
	Mayrègne	5 486	1 646	3 840
SIGAS	Luchon	687 977	206 393	481 584
	St-Aventin	63 939	19 182	44 757
	Castillon	17 016	5 105	11 911
<b>TOTAL</b>		<b>796 553</b>	<b>238 966</b>	<b>557 587</b>

Les membres de la CLECT approuvent à l'unanimité cette proposition.

La séance est levée à 15h44.

Fait à Marignac, le 30 septembre 2021

Le Président, André CAMPAGNE